

Être membre de L'Écart, c'est :

Recevoir périodiquement toute l'information concernant les activités du Centre

- ★ • INVITATIONS AUX VERNISSAGES • INFORMATIONS SUR LES ARTISTES EXPOSANTS • PROJETS SPÉCIAUX
- ★ • APPELS DE DOSSIERS DES CENTRES D'ARTISTES DU QUÉBEC • DIVERS SERVICES AUX MEMBRES

Participer à des projets spéciaux

- ★ PROJETS ARTISTIQUES, JURYS, COMITÉS DE FINANCEMENT, ETC.

Louer des espaces à prix abordable

- ★ • ATELIERS D'ARTISTES • ESPACES DE BUREAU • ESPACES POUR PROJETS PONCTUELS

Avoir accès à un riche centre de documentation sur l'art et à un babillard des communiqués en provenance des centres d'artistes et galeries de la province

- ★ • PUBLICATIONS RÉCENTES EN ART CONTEMPORAIN • ART LE SABORD • PARACHUTE • ETC MONTRÉAL
- ★ • MIX • INTER ART ACTUEL • ESPACE SCULPTURE • ESSE • CV PHOTO • VIE DES ARTS • C MAGAZINE

Avoir accès à des services spécialisés

- ★ • POSSIBILITÉ D'EXPOSER DANS LE SALOON DES ABONNÉS • INTERNET • FORMATION • POSTE INFORMATIQUE

L'Écart est un centre d'artistes autogéré dont l'implication des membres oriente les actions. Ayant d'abord un mandat de diffusion, L'Écart se reconnaît également différentes fonctions : lieu de résidence d'artistes, de production (ateliers d'artistes), de recherche, de formation, de création et d'échanges. En devenant membre, vous contribuez à l'avancement de la recherche artistique dans votre région.

POUR DEVENIR MEMBRE OU POUR RENOUVELER VOTRE ADHÉSION,
veuillez remplir le présent bordereau et y joindre un chèque libellé à l'ordre du
CENTRE DES ARTISTES EN ARTS VISUELS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

ADHÉSION DE
JANVIER À
DÉCEMBRE 2012

Nom _____ Adresse _____

Code postal _____ Téléphone _____ Courriel _____

LES CATÉGORIES

1. ARTISTE PROFESSIONNEL : vivant ou tendant à vivre de sa pratique, formation en arts, plusieurs années d'activités artistiques soutenues, participation à des expositions collectives ou solos dans des centre reconnus depuis au moins deux ans, poursuite d'une démarche personnelle, reconnaissance par les pairs. Cotisation 20,00 \$

2. ARTISTE DE LA RELÈVE. Cotisation 20,00 \$

3. ARTISTE PRATIQUANT POUR LE LOISIR / MEMBRE AMI : enseignant, travailleur ou bénévole dans un organisme en arts visuels, amateur d'art, etc. Cotisation 20,00 \$

4. MÉCÈNE : je suis un ami des arts visuels et j'ai à coeur la survie de la culture en région. Cotisation 50,00 \$

Catégorie 1 Catégorie 2 Catégorie 3 Catégorie 4

S.V.P. pour les artistes des catégories 1, 2 et 3, veuillez spécifier la discipline artistique dans laquelle vous vous spécialisez (sculpture, estampe, peinture, installation, vidéo, photo, etc.)

RETOURNEZ À :
L'ÉCART C. P. 2273
ROUYN-NORANDA (Qc) J9X 5A9